

Août 2019

Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250

Fusion du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return

Cher/Chère Actionnaire,

Vous détenez dans votre compte-titres des Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250.

Pourquoi cette fusion intervient-elle ?

Allianz Global Investors passe constamment en revue les opportunités d'investissement offertes à ses investisseurs afin de s'assurer que ses produits répondent aux attentes et aux objectifs des clients.

Dans le cadre de cette revue, il est estimé que les actifs sous gestion d'Allianz Structured Alpha 250 ont largement baissé sur les derniers mois, il est donc de plus en plus difficile de réaliser une gestion efficace de portefeuille. L'objectif de cette consolidation est d'harmoniser l'offre au sein de la même catégorie de produits. Les deux compartiments Allianz Structured Alpha 250 et Allianz Structured Return participent de par les mouvements de volatilité aux marchés d'actions d'Amérique du Nord principalement. En fusionnant les deux compartiments, les investisseurs peuvent conserver un investissement efficace dans cette catégorie de produits avec un profil de risque/rendement plus élevé.

Par conséquent et après examen approfondi, le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (la « Société ») a conclu qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de fusionner les compartiments suivants de la Société comme exposé dans le tableau ci-après :

Nom du Fonds	Compartiment fusionné		Compartiment fusionnant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250		Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	ISIN	Catégorie d'Actions	ISIN
	I3 (EUR)	LU1366192505	I3 (EUR)	LU1412423854
	IT3 (EUR)	LU1480530143	IT3 (EUR)	LU1480530069
	P10 (EUR)	LU1527140179	P10 (EUR)	LU1527140252
	P14 (EUR)	LU1366192760	P14 (EUR)	LU1412407907
	P3 (EUR)	LU1366192927	P3 (EUR)	LU1412411412
	R (EUR)	LU1677198563	RT3 (EUR)	LU1652855575
	RT (EUR)	LU1377965899	RT3 (EUR)	LU1652855575
Date de fusion	7 octobre 2019			

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
www.allianzglobalinvestors.lu

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
William Lucken
Oliver Drissen
Hanna Duer
Markus Nilles
Dirk Raab
Petra Trautschold
Birte Trenkner

Comparaison des politiques d'investissement et des profils de risque

Nom du Fonds	Compartiment fusionné	Compartiment fusionnant
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return
Objectif d'investissement	Le Compartiment a pour objectif de générer de solides rendements ajustés du risque sur un cycle de marché complet. La politique d'investissement est axée sur la génération de rendements annualisés appropriés, en prenant en considération les opportunités et les risques que présentent les marchés d'actions, d'options sur actions et obligataires mondiaux (rendement absolu).	
Catégories d'actifs autorisés	<p>1) <u>Description de la stratégie du Gérant</u> Les actifs du Compartiment sont investis dans un portefeuille obligataire/du marché monétaire qui comprend, entre autres, des emprunts d'État français et allemands à court terme libellés en Euro. En utilisant une partie ou la totalité du portefeuille obligataire/du marché monétaire sous-jacent comme garantie, le Compartiment emploie un modèle interne pour établir des spreads d'options sur actions. Ainsi, il achète et vend généralement des options de vente et d'achat qui peuvent porter, entre autres, sur des indices d'actions des États-Unis, des contrats à terme standardisés sur indices d'actions des États-Unis, des indices de volatilité liés au marché d'actions des États-Unis, des contrats à terme standardisés sur indices de volatilité liés au marché d'actions des États-Unis ainsi que des ETF (fonds indicieux) répliquant des indices d'actions et de volatilité des États-Unis.</p> <p>2) <u>Mise en œuvre de la Stratégie (« Mise en œuvre directe de la Stratégie » telle que décrite en b) dans la description de la catégorie d'actifs)</u> L'objectif du spread d'options est de créer des « zones de profit » dans le cadre des options. À l'expiration de ces dernières, le Compartiment enregistrera une performance positive si l'indice sous-jacent (ou l'autre instrument) clôture dans la zone de profit concernée. Le Compartiment cherche à établir des zones de profit sur la base d'un objectif de rendement positif potentiel. La Stratégie du Compartiment vise généralement à comporter un nombre important de positions longues et courtes afin d'assurer une vaste diversification du portefeuille. La valeur totale du Compartiment peut fluctuer et le capital n'est pas garanti. Du fait de l'utilisation massive d'options, le Compartiment peut aussi subir d'importantes pertes de valeur en cas de fluctuations extraordinaires des marchés (à la hausse ou à la baisse), ainsi que sur des marchés connaissant des variations de volatilité extrêmes.</p> <p>3) <u>Restrictions d'investissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment ne peut pas investir ses actifs sur les Marchés émergents. - Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs (hors ABS/MBS) dans des Investissements à haut rendement de Type 2. - Exposition de change hors EUR de 15 % maximum. - Duration : inférieure à 6 mois. - La Restriction d'investissement VAG s'applique. 	<p>1) <u>Description de la stratégie du Gérant</u> Le Compartiment utilise des options (longues/courtes et/ou d'achat/vente) et des spreads d'options pour créer des « zones de profit » dans le cadre des options. À l'expiration de ces dernières, le Compartiment enregistrera une performance positive si l'indice sous-jacent (ou l'autre instrument) clôture dans la zone de profit concernée. En outre, le Compartiment peut associer une exposition longue en actions à une stratégie overlay de vente à découvert « in-the-money », toutes deux reposant essentiellement sur les marchés d'actions des États-Unis avec des indices d'actions des États-Unis (par ex. S&P 500) pour atteindre son objectif.</p> <p>2) <u>Mise en œuvre de la Stratégie (« Mise en œuvre directe de la Stratégie » telle que décrite en b) dans la description de la catégorie d'actifs)</u> Les actifs du Compartiment sont principalement investis dans un portefeuille obligataire/du marché monétaire qui comprend, entre autres, des emprunts d'État français et allemands à court terme libellés en Euro. En utilisant une partie ou la totalité de la trésorerie et/ou du portefeuille obligataire/du marché monétaire sous-jacent comme garantie, le Compartiment emploie un modèle interne pour établir la stratégie d'options sur actions et des spreads d'options sur actions. Ainsi, il achète et vend généralement des options d'achat et de vente qui peuvent porter, entre autres, sur des indices d'actions des États-Unis, des contrats à terme standardisés sur indices d'actions des États-Unis, des indices de volatilité liés au marché d'actions des États-Unis, des contrats à terme standardisés sur indices de volatilité liés au marché d'actions des États-Unis ainsi que des ETF (fonds indicieux) répliquant des indices d'actions et de volatilité des États-Unis. La valeur totale du Compartiment peut fluctuer et le capital n'est pas garanti. Du fait de l'utilisation massive d'options, le Compartiment peut aussi subir d'importantes pertes de valeur en cas de fluctuations extraordinaires des marchés (à la hausse ou à la baisse), ainsi que sur des marchés connaissant des variations de volatilité extrêmes.</p> <p>3) <u>Restrictions d'investissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment ne peut pas investir ses actifs sur les Marchés émergents. - Le Compartiment ne peut pas investir ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1. Si un Titre de créance (hors ABS/MBS) est noté comme Investissements à haut rendement de Type 2 après son acquisition, la part de ces

 Allianz Global Investors Fund
 6A, route de Trèves
 L-2633 Senningerberg
 P.O. Box 179
 L-2011 Luxembourg

 Tél. : +352 463 463-1
 Fax : +352 463 463-620
 E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

 Société d'Investissement à Capital Variable
 Siège social : Senningerberg
 Registre de Commerce : B 71.182

 Conseil d'administration :
 William Lucken
 Beatrix Anton-Groenemeyer
 Hanna Duer
 Oliver Drissen
 Gerda Hermann
 Markus Nilles
 Dirk Raab

Nom du Fonds	Compartiment fusionné		Compartiment fusionnant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250		Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return	
			<p>actifs ne doit pas dépasser 10 % des actifs du Compartiment et le Gérant cherchera à s'en défaire dans un délai de 12 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment peut aussi acquérir des swaps de rendement total sur des indices d'actions américains ordinaires. La contrepartie sera choisie sur application des critères de meilleure exécution du Gérant. On s'assurera que le risque de contrepartie maximum lié à la contrepartie retenue ne dépassera pas 10 % des actifs du Compartiment. - Duration : inférieure à 12 mois. - La Restriction d'investissement VAG s'applique. 	
Priorité de placement	Actions mondiales, options sur actions et marchés obligataires			
Notation de crédit	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs (hors ABS/MBS) dans des Investissements à haut rendement de Type 2.		Le Compartiment ne peut pas investir ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1. Si un Titre de créance (hors ABS/MBS) est noté comme Investissements à haut rendement de Type 2 après son acquisition, la part de ces actifs ne doit pas dépasser 10 % des actifs du Compartiment et le Gérant cherchera à s'en défaire dans un délai de 12 mois.	
Définitions	<p>Investissement à haut rendement de Type 1 désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation de BB+ ou inférieure (Standard & Poor's et Fitch), de Ba1 ou inférieure (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 1 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 1. De manière générale, il n'est pas prévu d'acquérir des Titres de créance notés seulement CC, C ou D (Standard & Poor's), C, RD ou D (Fitch), ou encore Ca ou C (Moody's).</p> <p>Investissements à haut rendement de Type 2 désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation comprise entre BB+ et B- inclus (Standard & Poor's et Fitch), entre Ba1 et B3 inclus (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 2 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 2.</p> <p>Restriction d'investissement VAG désigne le fait qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, dans la mesure où il investit dans (1) des ABS/MBS, ne peut qu'investir dans des ABS/MBS ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins BBB- (Standard & Poor's et Fitch), d'au moins Baa3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant et qui ont été admis ou intégrés sur un marché officiel ou si l'émetteur possède son siège dans un État signataire de l'Accord sur l'IEEE ou un État membre à part entière de l'OCDE et dans la mesure où il investit dans (2) des Titres de créance (hors ABS/MBS), ne peut qu'investir dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins B- (Standard & Poor's et Fitch), d'au moins B3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. En outre, la Restriction d'investissement VAG implique que, dans le cas où deux notations différentes sont disponibles, la plus basse prévaudra. Si trois ou plus de trois notations différentes sont disponibles, la deuxième notation la plus haute prévaudra. Une notation interne réalisée par le Gérant ne peut être prise en compte qu'en cas de conformité avec les exigences définies par la circulaire allemande BaFin 11/2017 (VA). Les actifs</p>			

Allianz Global Investors Fund
 6A, route de Trèves
 L-2633 Senningerberg
 P.O. Box 179
 L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
 Fax : +352 463 463-620
 E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
 Siège social : Senningerberg
 Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
 William Lucken
 Beatrix Anton-Groenemeyer
 Hanna Duer
 Oliver Drissen
 Gerda Hermann
 Markus Nilles
 Dirk Raab

Nom du Fonds	Compartiment fusionné		Compartiment fusionnant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250		Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return	
	tels que mentionnés à la phrase 1 et dont la notation a dû être revue à la baisse sous le seuil de notation minimale indiqué à la phrase 1 ne doivent pas représenter plus de 3 % des actifs du Compartiment. Si les actifs décrits dans la phrase susmentionnée dépassent 3 % des actifs du Compartiment, ils doivent être vendus dans les six mois à compter du jour de dépassement du seuil de 3 %, mais seulement dans la mesure où ils dépassent ce seuil. Les restrictions d'investissement relatives à des investisseurs VAG spécifiques ne font pas partie de la Restriction d'investissement VAG.			
Niveau de levier	0-5			
Méthode de gestion des risques	Approche Value-at-Risk relative			
Orientation régionale	Monde			
Marchés émergents	Non autorisés			
Devises étrangères	Exposition de change hors EUR de 15 % maximum.		Autorisées	
Fonds cibles	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.			
Produits dérivés	Autorisés			
Duration (échéance résiduelle moyenne pondérée)	Inférieure à 6 mois		Inférieure à 12 mois	
SRRI	3		5	

Comparaison des frais et autres caractéristiques propres à chaque Catégorie d'Actions

Nom du Fonds	Compartiment fusionné		Compartiment fusionnant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250		Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return	
Commission forfaitaire par an	Catégorie d'Actions	(effective / maximale)	Catégorie d'Actions	(effective / maximale)
	I3 (EUR)	1,20 % / 1,20 %	I3 (EUR)	1,50 % / 1,50 %
	IT3 (EUR)	1,20 % / 1,20 %	IT3 (EUR)	1,50 % / 1,50 %
	P10 (EUR)	0,80 % / 1,20 %	P10 (EUR)	1,40 % / 1,50 %
	P14 (EUR)	0,20 % / 0,20 %	P14 (EUR)	0,20 % / 0,20 %
	P3 (EUR)	1,20 % / 1,20 %	P3 (EUR)	1,50 % / 1,50 %
	R (EUR)	1,25 % / 1,75 %	RT3 (EUR)	1,60 % / 1,60 %
	RT (EUR)	1,25 % / 1,75 %	RT3 (EUR)	1,60 % / 1,60 %
Droits d'entrée / Frais de conversion	Catégorie d'Actions	(effectifs / maximum)	Catégorie d'Actions	(effectifs / maximum)
	I3 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	I3 (EUR)	0,00 % / 2,00 %
	IT3 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	IT3 (EUR)	0,00 % / 2,00 %
	P10 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	P10 (EUR)	0,00 % / 2,00 %
	P14 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	P14 (EUR)	0,00 % / 2,00 %
	P3 (EUR)	0,00 % / 2,00 %	P3 (EUR)	0,00 % / 2,00 %
	R (EUR)	0,00 % / 0,00 %	RT3 (EUR)	0,00 % / 0,00 %
	RT (EUR)	0,00 % / 0,00 %	RT3 (EUR)	0,00 % / 0,00 %
Taxe d'abonnement (par an)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	I3 (EUR)	0,01 %	I3 (EUR)	0,01 %
	IT3 (EUR)	0,01 %	IT3 (EUR)	0,01 %
	P10 (EUR)	0,05 %	P10 (EUR)	0,05 %
	P14 (EUR)	0,05 %	P14 (EUR)	0,05 %
	P3 (EUR)	0,05 %	P3 (EUR)	0,05 %
	R (EUR)	0,05 %	RT3 (EUR)	0,05 %
	RT (EUR)	0,05 %	RT3 (EUR)	0,05 %
Total des frais sur encours (par an)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	I3 (EUR)	1,20 %	I3 (EUR)	1,52 %
	IT3 (EUR)	1,21 %	IT3 (EUR)	1,51 %
	P10 (EUR)	0,85 %	P10 (EUR)	1,46 %
	P14 (EUR)	0,25 %	P14 (EUR)	0,26 %

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
William Lucken
Beatrix Anton-Groenemeyer
Hanna Duer
Oliver Drissen
Gerda Hermann
Markus Nilles
Dirk Raab

Nom du Fonds	Compartiment fusionné		Compartiment fusionnant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250		Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return	
	P3 (EUR)	1,24 %	P3 (EUR)	1,56 %
	R (EUR)	1,29 %	RT3 (EUR)	1,65 %
RT (EUR)	1,28 %	RT3 (EUR)	1,65 %	
Commission de performance	Informations détaillées			
	Catégorie d'Actions : P14 (EUR) Indice de référence : Euro Overnight Index Average (EONIA) Taux de participation maximum : 30 % Méthode : 3			
Affectation du revenu / date d'effet	Catégorie d'Actions	Référence	Catégorie d'Actions	Référence
	I3 (EUR)	Distribution / 15 décembre	I3 (EUR)	Distribution / 15 décembre
	IT3 (EUR)	Capitalisation	IT3 (EUR)	Capitalisation
	P10 (EUR)	Distribution / 15 décembre	P10 (EUR)	Distribution / 15 décembre
	P14 (EUR)			
	P3 (EUR)			
	R (EUR)	Capitalisation	RT3 (EUR)	Capitalisation
	RT (EUR)		RT3 (EUR)	
Montant minimum d'investissement	Catégorie d'Actions	Montant	Catégorie d'Actions	Montant
	I3 (EUR)	4 000 000 EUR	I3 (EUR)	4 000 000 EUR
	IT3 (EUR)	4 000 000 EUR	IT3 (EUR)	4 000 000 EUR
	P10 (EUR)	3 000 000 EUR	P10 (EUR)	3 000 000 EUR
	P14 (EUR)	3 000 000 EUR	P14 (EUR)	3 000 000 EUR
	P3 (EUR)	50 000 000 EUR	P3 (EUR)	50 000 000 EUR
	R (EUR)	-	RT3 (EUR)	-
	RT (EUR)	-	RT3 (EUR)	-
Forme juridique	Compartiments d'Allianz Global Investors Fund, une Société d'investissement à capital variable (SICAV) en vertu de la Partie I de la Loi			
Gérant	Allianz Global Investors U.S. LLC			
Dépositaire	State Street Bank Luxembourg S.C.A.			
Agent de registre et de transfert	State Street Bank Luxembourg S.C.A.			
Heure limite de transaction	<ul style="list-style-type: none"> - 18h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction précédant un Jour de transaction. - Les demandes de souscription et de rachat reçues au plus tard à 18h00 CET ou CEST lors de tout Jour de transaction précédant un Jour de transaction sont réglées au Prix de souscription ou de rachat du Jour de transaction suivant. - Les demandes de souscription et de rachat reçues après cette heure sont réglées au Prix de souscription ou de rachat du deuxième Jour de transaction suivant le Jour de transaction. 			
Jour de transaction / Jour d'évaluation	Luxembourg / New York			
Devise de base	EUR			
Modèle d'évaluation à la juste valeur	Aucun			
Mécanisme de swing pricing	Aucun			
Date de clôture de l'exercice	30 septembre			

Documentation commerciale

Allianz Global Investors Fund
 6A, route de Trèves
 L-2633 Senningerberg
 P.O. Box 179
 L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
 Fax : +352 463 463-620
 E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
 Siège social : Senningerberg
 Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
 William Lucken
 Beatrix Anton-Groenemeyer
 Hanna Duer
 Oliver Drissen
 Gerda Hermann
 Markus Nilles
 Dirk Raab

Les « Informations clés pour l'investisseur » en vigueur des catégories d'actions fusionnantes d'Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return sont incluses dans le présent courrier. Ces documents contiennent des informations importantes concernant les opportunités d'investissement et le profil de risque d'Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return. Vous devez donc les lire attentivement.

Le rapport annuel d'Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return est disponible quatre mois après la clôture de l'exercice. Le rapport semestriel est publié deux mois après la clôture du semestre.

Les documents susmentionnés et le prospectus sont disponibles auprès de votre conseiller et peuvent être consultés ou obtenus gratuitement sur demande, aux horaires de bureau habituels, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion et des agents d'information dans chaque pays où les compartiments sont enregistrés à des fins de distribution publique. Ces documents sont également accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com/>.

L'opération de fusion sera examinée par un réviseur d'entreprises. Sur demande, nous serons ravis de vous transmettre gratuitement un exemplaire du rapport de fusion approuvé. Ce rapport sera disponible (en anglais uniquement) environ quatre mois après la Date de fusion.

Modifications du portefeuille du Compartiment fusionné à la suite de la Fusion

Étant donné que les Compartiments Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return et Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 ont des directives relativement proches, il n'est pas nécessaire de repositionner le portefeuille du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 avant la fusion.

Étant donné qu'aucun repositionnement du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 n'est nécessaire avant la fusion, aucuns frais liés à cette opération ne seront appliqués.

Souscription d'Actions supplémentaires du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250

L'émission de nouvelles actions dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 a été suspendue à partir du Jour de transaction du 17 décembre 2018.

Rachat d'Actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250

Les actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 peuvent être rachetées, sans frais comme d'habitude, jusqu'à 18h00 CEST le 30 septembre 2019. Les demandes de rachat seront réglées pour la dernière fois au prix en vigueur le 1^{er} octobre 2019 et ne seront plus acceptées après 18h00 CEST le 30 septembre 2019.

Vente des actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return après la Date de fusion

Les actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return reçues lors de la fusion peuvent être vendues une fois créditées sur votre compte-titres.

Procédure de fusion

Après la Date de fusion, votre compte-titres sera crédité automatiquement, sans aucuns frais d'entrée ou autre, de la quantité d'actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return correspondant à votre précédent placement dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250.

À cette fin, la valeur de votre participation dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 est divisée par le prix des actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund -

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
William Lucken
Beatrix Anton-Groenemeyer
Hanna Duer
Oliver Drissen
Gerda Hermann
Markus Nilles
Dirk Raab

Allianz Structured Return. La participation dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return ainsi obtenue sera ensuite créditée sur votre compte-titres. La conversion se basera sur le prix des actions des deux compartiments en vigueur à la Date de fusion.

Concernant le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250, il ne distribuera pas de revenu pour les catégories d'actions de distribution pour la période allant de la dernière date de distribution jusqu'à la Date de fusion. À partir de la Date de fusion, ce revenu sera considéré lors du calcul du taux d'échange lors de la Date de fusion.

Le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 cumulera ses revenus au titre des catégories d'actions de capitalisation pour la période allant de la fin du dernier exercice jusqu'à la Date de fusion.

Vous n'aurez à supporter aucuns frais dans le cadre de la fusion. Afin d'écartier toute ambiguïté, les coûts liés aux décisions de gestion des placements au cours de la gestion du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 avant la fusion seront supportés par ce dernier.

Pour les investisseurs domiciliés en République fédérale d'Allemagne, la fusion sera également publiée dans l'édition du 26 août 2019 du Börsen-Zeitung.

Fusion sans incidence fiscale

Les actions acquises dans le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return suite à la fusion avec le Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 ne sont pas considérées comme de nouvelles acquisitions d'un point de vue fiscal. Par conséquent, en cas de vente ultérieure des actions du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Return, le prix et le moment auxquels les actions initiales du Compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 ont été acquises détermineront si les plus-values sont imposables ou non.

Veuillez consulter votre conseiller fiscal si vous avez d'autres questions d'ordre fiscal, notamment sur les conséquences de la fusion pour vous.

Sincères salutations,
Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.

Allianz Global Investors Fund
6A, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
P.O. Box 179
L-2011 Luxembourg

Tél. : +352 463 463-1
Fax : +352 463 463-620
E-mail : info-lux@allianzgi.com
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Senningerberg
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :
William Lucken
Beatrix Anton-Groenemeyer
Hanna Duer
Oliver Drissen
Gerda Hermann
Markus Nilles
Dirk Raab